



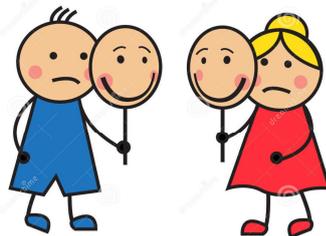
## Roulette russe au casino !



Courant novembre, la direction a loué (pendant 2 jours) le **casino de St Brévin** pour réunir les quelques 140 nouveaux encadrants des futurs secteurs du 44/85.

Alors, sûr qu'il fallait faire bonne figure devant tout le staff (devant le staff local mais aussi devant le super-boss de la DEX en personne). Les costards-cravates et talons hauts fleurissaient un peu partout, dans une fausse ambiance « *relaxo-tendue* », où le tutoiement est de rigueur, tout en devant rester dans le troupeau ! Pas une tête ne doit dépasser !

Tout était pourtant en place pour une « *party* » réussie : café-croissants d'accueil, autocongratulations sur le thème « *nous sommes fantastiques* », réunions en groupes de travail (conviviales ou non suivant les tables), repas de qualité avec apéro, open-bar au bar du casino,... Le décor était planté.



Mais l'ambiance s'est plombée petit à petit.

Au fil de la journée, les masques sont tombés : « **vous connaissez votre équipe, vous nous connaissez, des résultats immédiats sont exigés** », « *tout le monde doit être dans les starting-blocks, avec des phrases d'accroche déjà prêtes* », les résultats de janvier seront regardés à la loupe (ce sera un « *Mois des Affaires Utiles, les agents se reposaient en janvier, et bien c'est fini* ») ». **Les RCP (Responsables Clientèles Particuliers, 46 dans le 44/85)** ont le sentiment de s'être fait abuser (tromperie sur le contenu

réel du métier : ils seront en fait des super-vendeurs avec des super-objectifs et une responsabilité beaucoup + importante que les ex-moniteurs bancaires), **les RE (Responsables d'Exploitation, 26 dans le 44/85)** ne « *devront théoriquement pas aller au guichet, nous sommes des fonctionnels* » (OK, mais ça se passera comment quand la DR ne remplacera pas des absences dès le mois de janvier ??)...

**L'estocade a été plantée par le Directeur régional (DEX) qui, dans un discours digne d'un management abrutissant du siècle dernier, a glacé l'atmosphère en fin de journée ☹ ☹ ☹.** Ambiance, ambiance, l'euphorie du début de journée était loin, le retour à la maison fût rude...

Alors question : où va s'arrêter cette course aux résultats ? Est ce que l'encadrement va faire retomber ces injonctions brut de pomme sur les guichetiers et COBA ? Dans les secteurs où cela se fera, le malaise au travail et la boule au ventre prédomineront... pour obtenir quels résultats ?? Le but serait-il de faire travailler dans la peur ? La direction, dans le confort de ses bureaux et devant ses camemberts statistiques, ne prend pas la mesure des conséquences de telles injonctions.

## **Collectivement, au nom de l'humain, prenons le pouvoir de dire NON !!**

« *Il n'est pas de punition plus terrible que le travail inutile et sans espoir* ». (Albert Camus ; Le mythe de Sisyphe -1942).

## Les secteurs : Nous y voilà.

Ca y est, les « secteurs » vont officiellement naître le 2 janvier. La quasi-totalité de l'encadrement a été choisi, tout le monde est à sa place, la « *foire au business* » va pouvoir commencer (voir article ci-dessus).

Va-t-on dès le 2 janvier subir une aggravation de la pression commerciale ? A voir.

Ce qui est sûr, c'est que les RI restent au 2 janvier en l'état. Cependant, lorsque tous les anciens terrains constituant un même secteur auront atteint les 2 ans depuis leurs dernières réorganisations, de nouvelles réorganisations seront lancées à l'échelle du secteur, avec des suppressions de postes (comme d'hab.), mais aussi, au vu de la taille des secteurs, **des déplacements entre les bureaux + importants, et ce, SANS CONTREPARTIE en l'état.**



Il va donc falloir, dès le lancement des 1ères réorganisations de secteurs (au 1<sup>er</sup> trimestre 2016), que la direction accepte que les futurs RI n'induisent pas des déplacements + importants que du temps des terrains, et que ceux-ci soient justement compensés. **Sud** y veillera.

**Pour 2016 : - Prise en compte (temps et argent de TOUS les déplacements).**

**- Remplacement des toutes les absences et arrêt des suppressions de postes.**

# CREDIT RENOUVELABLE : LA BANQUE POSTALE SE DEMASQUE!

« *La Banque Citoyenne, la Banque pour tous* », c'est le message officiel... Et bien nos dirigeants prouvent le contraire, en aiguillant le « *consommateur de base* » (les clients MS4 de La Banque Postale), via les objectifs fixés aux guichetiers et COBA, sur un produit socialement ultra-sensible: le crédit renouvelable. Décryptage en 5 actes :

## P'tit rappel historique:

C'est en 1965 que le crédit *revolving* est introduit en France par le service financier des grands magasins *Galeries Lafayette*, en partenariat avec l'établissement de crédit *Cetelem*.

Il s'agit alors de transformer la carte de fidélité des magasins, en y adossant une fonction de paiement à crédit. Les premières offres de crédit *revolving* copient elles-mêmes les offres développées outre-Atlantique par les services financiers des grands magasins et distributeurs depuis les années 1930, mais réellement développées depuis les années 1950.

## Le principe : faire les poches des pauvres...

"Crédit permanent", « *revolving* » ou « *reconstituable* », c'est autant d'adjectifs pour justifier un endettement ou le cynisme des banquiers, voire les deux en même temps.



Solution à court terme, tentation « irrésistible » et « immédiate » de satisfaire son appétit consumériste, le *crédit renouvelable* permet au consommateur lambda d'avoir à sa disposition un crédit qu'il pourra utiliser selon son gré et (tenter) de le reconstituer petit à petit...

C'est une réserve d'argent qui diminue quand on l'utilise et qui se reconstitue progressivement si on la rembourse. **De solides intérêts** sont ajoutés à la somme empruntée.

Chaque échéance doit comprendre un remboursement minimal du capital emprunté et une assurance contre les incidents de remboursement « fortement recommandée », vu les aléas de la vie ma p'tite dame....Sortez couvert, et assurez contre les risques du crédit !!!

Une carte vous est remise avec le crédit, au dos de laquelle doit figurer en caractères lisibles la mention "carte de crédit".

## Le pouvoir de dépenser plus !!!

De 500 à 10.000€ empruntables. Remboursement sur 36 mois maximum jusqu'à 3.000€, 60 mois au dessus, 2 types d'utilisation, classique et spéciale annuelle, 3 vitesses de remboursement, option extension, aucun frais de dossier, taux très « attractif », qui est le 2ème meilleur après celui du Crédit Agricole ...

Il y en a pour tous les goûts et il faudrait être le dernier des mécréants pour ne pas croire que La Poste veut votre bonheur !!!

La boîte argumente en affirmant qu'elle comble un manque entre le découvert et le prêt personnel et que son offre « *s'intègre parfaitement dans l'offre LBP existante pour couvrir l'ensemble des besoins clients* ».

**Elle est pas belle la vie !!**

## L'obligation de rembourser plus !!!

Mais le piège sournois est qu'il faut avoir les **moyens de le rembourser, et d'en assumer ses intérêts.**

Parce qu'il faut bien reconnaître que le crédit le plus facile à obtenir, c'est bien le crédit renouvelable.

Emballé, rendu attractif, sous différentes appellations, il est d'autant plus attirant qu'il est facile à obtenir dans un grand magasin, hypermarché, par internet, téléphone,... ou à La Poste, les formalités étant réduites au minimum.

Mais le piège est là :

**Un crédit facile à obtenir est aussi et surtout un crédit plus cher.** La facilité se paie souvent très cher.

**BANQUES : LE RETOUR DE LA CROISSANCE**

C'EST BÊTE, VOUS AVEZ RÉGULARISÉ VOTRE SITUATION, MAIS AVEC LES AGIOS ET LES DIFFÉRENTS FRAIS DE FONCTIONNEMENT, VOUS ÊTES DE NOUVEAU À DÉCOUVERT...



## Le risque de s'enfoncer plus !!!

Le crédit renouvelable, c'est une tentation, avec ce que ça comporte de danger pour l'emprunteur qui vit dans l'urgence, dans l'angoisse de manquer et dans son corollaire : la précarité. C'est une tentation séduisante mais trompeuse et **qui nécessite de la part de l'emprunteur une bonne information sur les tenants et aboutissants de ce type de financement**, de la vigilance et du réalisme pour ne pas tomber dans le gouffre du **surendettement**.

Le crédit renouvelable est responsable de plus de 75 % des dossiers de surendettement (chiffre Banque de France 2014). Un dossier de surendettement est composé en moyenne de 4 contrats de crédits renouvelables non apurés !



## La nécessité de dire non !!!

Les populations les plus fragiles sont directement concernées par ce crédit renouvelable.

**Plus de 25 % du total des incidents bancaires découlent des défauts de remboursement de ces crédits**, plus de 700.000 incidents recensés fin 2014 avec inscription au fichier FICP (Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers) de la Banque de France.

Pour illustrer, un défaut de paiement caractérisé (soit 2 échéances mensuelles impayées) entraîne l'inscription à ce fichier.

«*Nous sommes la banque pour tous, pas la banque des pauvres*», «*Traiter les clients qui ont un peu d'argent permet de traiter tous ceux qui en ont moins.*» «*Nous avons deux millions de clients fragiles pour dix millions*



*de clients au total, qui ne sont heureusement, pas tous pauvres*». «*Bien sûr, nous n'accordons pas de crédit renouvelable à des clients fragiles et nous mettons en place un dispositif de suivi*».....La boîte nous débite son argumentaire, cynique, implacable et impitoyable.

*La Banque Postale et son maître d'œuvre, la Banque Postale Financement (filiale commune avec la Société Générale rappelons-le), sont bien déterminées à devenir une banque comme les autres, embarquées dans des pratiques, des techniques, des structures et des valeurs inspirées directement par la FINANCE.*

*Quand on connaît les dérives passées, et leurs conséquences (crise des subprimes débutée en 2007 et dont nous ne sommes toujours pas sortis), il est légitime de s'inquiéter de notre avenir.*

**Car nous, postiers, n'avons pas à cautionner ce racket financier qui précarisera encore plus des populations sensibles qui n'ont pas à être les vaches à lait d'une stratégie uniquement axée sur la rentabilité.**



Alors, entre le marteau des objectifs individualisés que l'on veut nous imposer et l'enclume du management hystérisé par le PNB à réaliser, les guichetiers, pardon futurs «*chargés de clientèle*», et les COBA sont en droit de demander des garanties.

Des garanties éthiques sur leur rôle et leur implication dans la diffusion de ces «*produits*» dont la toxicité n'est plus à démontrer.

La Poste, entreprise à 100% publique, doit rester une banque citoyenne, solidaire et au service de tous.

Ah oui, pour illustrer les pages précédentes, on publie cette lettre (anonyme malheureusement) dont on a eu écho. Elle montre bien les dérives imposées par certains DET (heureusement pas tous) qui stigmatisent une partie de nos clients et génèrent nombre d'incivilités. Ces consignes seraient elles « suggérées » par les directions ???  
**CHUT !!!**

Bonjour,  
Je vous écris pour vous informer et vous demander conseils par rapport à une note de mon DET: " En dehors de leur BGP tous les clients doivent impérativement présenter deux pièces d'identités".  
Cette note est affichée sur tous les bureaux du terrain et ces consignes sont appliquées avec rigueur :  
- Contrôle des SF35 par les cadres, les caissiers, et le contrôle bancaire (les deux pièces d'identités doivent être photocopiées !), la carte vitale avec photo peut à la marge faire la deuxième ...  
- Collègues surveillent et reprennent le voisin qui ne pratique pas ...  
  
Cette pratique est elle légale? Quand on ouvre son compte à La Poste il faut une seule PI, il n'est nullement explicité cette "règle" dans la réglementation - qui parle de contrôle uniquement en cas de doute.  
  
Les conséquences : Pétage de plomb de clients ...MEME SI ON LES CONNAIT DEPUIS 15 ANS il faut obéir à cette règle, même si le risque est de zéro : retrait de qq euros ou qq dizaines d'euros, personne âgée que l'on connaît par cœur mais qui retire sur 2 ou 3 bureaux différents, jeunes en déplacement, gens déjà dans LA MERDE qui ont du mal à refaire leur CNI et qui veulent seulement leurs RSA pour manger... je ne parle pas des demandeurs d'asile ...  
  
Bref on attaque une population que je n'ai jamais vu pratiquer une arnaque depuis que je suis dans ce bureau (12 ans). LA POSTE a réponse à tout, leur "prêt à penser " : LA SECURITE ! Comme si on ne savait pas faire la différence entre un retrait avec des risques, retraits importants hors BGP par exemple, et une mémé de 85 ans qui retire 30 euros pour faire le marché du quartier .... Plus de vigilance OK... mais INTELLIGENTE donc pas systématique.  
  
Mon idée, on veut éloigner les "gueux", les vieux, les "fragiles" (il fallait trouver l'euphémisme) du guichet ....La Poste est en train d'éloigner plein de gens de leurs droits bancaires, de leur droit à manger, à vivre...  
ON EN 2015 OU EN 1942?  
Une guichetière en colère !

-Ben, comme quoi, y'a pas que nous qui pensons que la bancarisation du Réseau se traduit par une mise à l'index des plus démunis...-

## PACS 2016 : 'faut pas pousser grand'-mère...

La grand' messe annuelle va se tenir cette année à Rezé. L'encadrement, ça devient une habitude, va faire pression de tous les cotés pour s'assurer de la participation de tout le monde.

Gare aux réfractaires qui ne sont pas dans le moule ou râleurs de tous poils qui ne souhaiteraient pas recevoir la Sainte Parole... Ou qui simplement ne PEUVENT pas y aller (monoparentalité ou autres), la crédibilité des DS auprès la direction est en jeu !

Mais **il faut bien rappeler qu'en aucune mesure, vous n'avez obligation d'effectuer des heures supplémentaires ce jour là** (35h sèches/semaine). On a une vie après La Poste, d'autant qu'au vu de l'étendue de la DR, les retours à la maison après le PACS peuvent être très tardifs.

Notez cependant que **si vous n'allez pas à la présentation du PACS, vous êtes tenu d'effectuer vos horaires initialement prévus le 7 janvier**. Donc, rester au bureau jusqu'à votre horaire de fin de service (même si celui-ci est fermé au public) et accomplir par exemple des tâches qu'on n'a jamais le temps de faire (archives, lecture de notes, e-learning)... et ne pas oublier de remettre les alarmes en fin de journée.

Enfin, si vous décidez d'assister à la présentation du PACS et si cela entraîne des dépassements horaires (avec les délais de route retour), **vous devrez être compensés en heures supp' ou en RC de la différence avec le cycle de travail prévu.**

*Exemple:* le jour du PACS, je devais travailler 9h00-12h00 / 14h00-17h00 (soit **6h00**). Et en allant au PACS, j'ai bien effectué ma vacation du matin 9h00-12h00, reprise au bureau à 14h00 et départ au PACS à 16h00, et retour à 22h30 (type Fontenay ou Chateaubriand). J'ai donc travaillé (3h00 + 8h30) = **11h30** (le délai de route, c'est du temps de travail). La boîte doit donc me rendre (et me créditer sur POP 11H30 – 6H00) **5h30 en RC**.  
Contactez **Sud** si problème.



**Plus que jamais, collectivement, faisons respecter nos droits!!**

**Nous vous souhaitons, pour vous et vos proches, une année 2016 pleine de santé et de bonheur.**

